



## Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS

### Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et conformément à la résolution WHA2.49 (1949), le Comité des pensions du personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont un tiers nommé par l'Assemblée de la Santé, un tiers par le Directeur général et un tiers élu par les participants à la Caisse des pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des pensions du personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2013** :<sup>1</sup>

a) pour trois ans :

- le Dr Viroj Tangcharoensathien de la délégation de la Thaïlande à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé ;
- le Dr Mahmoud N. Fikri de la délégation des Émirats arabes unis à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;<sup>2</sup>
- M. Alejandro Henning de la délégation de l'Argentine à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;

b) pour un an :

- Mme Palanitina Tupuimatagi Toelupe de la délégation de Samoa à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre pour le reste de son mandat.

---

<sup>1</sup> Décision WHA66(11).

<sup>2</sup> Ne peut plus siéger au Comité (voir document A67/50).

- **la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé à compter de 2014 :**<sup>1</sup>
  - a) pour trois ans :
    - le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira de la délégation du Ghana à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé ;
    - le Dr Darren Hunt de la délégation de Nouvelle-Zélande à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et le Dr Mariam A. Al-Jalahma de la délégation de Bahreïn à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléants ;
  - b) pour un an :
    - le Dr Michel Tailhades de la délégation de la Suisse à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre pour le reste de son mandat jusqu'en mai 2015.
- **la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2015 :**<sup>2</sup>
  - le Dr Michel Tailhades de la délégation de la Suisse à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre.

3. Le mandat du membre, le Dr Viroj Tangcharoensathien, et du membre suppléant, M. Alejandro Henning, nommés par la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, expirera à la clôture de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. En outre, le Dr Darren Hunt et le Dr Mariam A. Al-Jalahma, nommés par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en qualité de membres suppléants, ne sont plus en mesure de siéger au Comité.

## MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr Palitha Gunarathna Mahipala de la délégation de Sri Lanka en qualité de membre du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2019.

5. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être également désigner le Dr Naoko Yamamoto de la délégation du Japon et le Dr Gerardo Lubin Burgos Bernal de la délégation de la Colombie en qualité de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2019.

= = =

---

<sup>1</sup> Décision WHA67(11).

<sup>2</sup> Décision WHA68(13).